BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE DE PORCS : FORMATION DES FORMATEURS BIOSÉCURITÉ – 2025 (PRÉSENTIEL)

CORRÉGÉ Isabelle
Docteur Vétérinaire, DVM - Experte sur les problématiques de santé animale, hygiène et de biosécurité

Autres experts
HERVE Gwendoline

Formation Présentielle	**7 heures**
Lieu de la formation	**Rennes (35)**
Tarif	**650 €**
Points vétérinaires :	**0.6**

Pour qui ?

Les vétérinaires
Les techniciens
Conseillers divers
Mini 4 personnes, maxi 10 personnes

Objectifs / Compétences

Mieux connaitre les bases scientifiques de la PPA
Acquérir les fondamentaux de la Biosécurité (réglementation, BP)
Etre capable d'accompagner les éleveurs pour la prévention de la PPA
Concevoir et gérer un plan de biosécurité

Evaluation des acquis

La compréhension et l'assimilation des savoirs et savoir-faire se déroulera tout au long de la formation et pourra prendre différentes formes (étude de cas, tour de table, QCM, travaux pratiques)

Pré-requis

Toute personne ayant un minimum d'expérience sur les questions de biosécurité en élevage

Méthode pédagogique

Exposés et échanges
Exemples concrets
Formation SNGTV-IFIP
Formation reconnue par les organisations professionnelles et l'Administration Française
Formation en intra possible. Nous contacter.

Version en-ligne

Dates de la formation

Session n°1 02/10/2025

Programme de la formation

Accueil des participants – Feuille de présence
Tour de table : Positionnement des participants par rapport au thème
La formation pourra être, le cas échéant, animée par un expert différent du responsable pédagogique du stage.

Formation de formateurs pour les formations d'éleveurs dans le cadre de l'Arrêté du 16 octobre 2018 sur les mesures de biosécurité en élevage de suidés. Cette formation est OBLIGATOIRE quelle que soit la taille de l'élevage et doit être délivrée par un formateur agréé, ayant suivi la formation de formateurs IFIP-SNGTV.

Notions sur l'intervention en tant que formateur – 0h30

Peste Porcine Africaine (PPA) – 1h
- Critères de suspicion
- Mesure de protection

Bonnes pratiques de Biosécurité – 3h

Plan Biosécurité et Mise en situation – 2h

Réponses aux objections – 0h30